

Question écrite déposée par Caroline Cassart, Députée,
à Caroline Désir, Ministre de l'Education, concernant
**Les conséquences de la pandémie sur les apprentissages,
les évaluations et le décrochage scolaire**

Madame la Ministre,

Selon un article paru dans le journal Le Soir dernièrement, une étude de la KULeuven parle d'un retard de 6 mois pour les apprentissages des élèves de 6e primaire, après seulement trois mois de fermeture des écoles. L'étude observe également une augmentation substantielle des inégalités au sein même des établissements. Si les résultats sont tout de même à prendre avec précaution, comme le spécifient d'autres chercheurs, car les réalités n'ont pas été les mêmes en Flandre qu'en Wallonie, ces chiffres interpellent.

Les élèves ont effectivement dû faire face à un enseignement chamboulé, trois mois d'enseignement à distance, deux mois de vacances, puis une reprise des cours perturbée par un absentéisme croissant... Leurs lacunes sont de plus en plus nombreuses et font craindre le pire pour la suite. Madame la Ministre, il n'est ici pas seulement question des moyens supplémentaire à débloquer pour pallier ces lacunes.

Il faudrait peut-être, avant tout, évaluer précisément la situation. Ne serait-il donc pas opportun que vos services dressent un rapport à ce sujet au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en croisant ce que les écoles ont déclaré faire pour lutter contre le décrochage et remédier aux lacunes de façon différenciée du premier confinement ainsi que les éléments dont disposent les différents services de recherche qui se penchent sur cette question cruciale pour la qualité de notre enseignement?

Bien que cette question soit du ressort des PO, (on l'a vu avec la décision claire de WBE), avez-vous à tout le moins sensibilisé les écoles tous réseaux confondus à prioritairement privilégier les apprentissages d'ici les vacances de Noël plutôt que l'évaluation sommative (parfois adaptée aux élèves!) en vue de remplir des bulletins dont on sait que la plupart seront un leurre pour les parents et ... pour les DCO?

Quels sont, en outre, les moyens à court terme proposés par votre administration pour contrer tant le décrochage scolaire et l'accroissement des inégalités dans l'enseignement fondamental mais également secondaire?

Je vous remercie.

Réponse de la Ministre Désir:

[Janvier 2021]

Un rapport demandé à la Direction Générale du Pilotage du Système Educatif (DGPSE) a pu mobiliser les données disponibles afin d'analyser quelques tendances, notamment en matière de trajectoires scolaires.

L'absentéisme constitue un indicateur interpellant: entre 2019-2020 et 2020-2021 (au 15 novembre), l'augmentation des déclarations d'absentéisme en début d'année scolaire est de 162 % (+ 1680 dossiers). Cet accroissement de déclarations touche particulièrement celles faisant suite à une absence de plus de 20 demi-jours (qui passent de 83 à 551 déclarations, soit une augmentation de 564 %), ce qui est notable aussi tôt dans l'année scolaire, il faut bien le reconnaître.

Dans le cadre de la stratégie de rentrée 2020-2021, les écoles ont été invitées à déployer, ou à poursuivre, une stratégie de différenciation, de lutte contre le décrochage et d'hybridation en trois étapes: identifier les difficultés d'apprentissage ainsi que les forces de chaque élève en début d'année, sans pour autant organiser des évaluations sommatives, élaborer des stratégies pour lesquelles des outils ont été proposés et discuter avec leur délégué au contrat d'objectifs (DCO).

Sur la plateforme « e-classe », le recueil et le partage des initiatives mises sur pied en Fédération Wallonie-Bruxelles permettent à la communauté éducative de favoriser l'échange et la diffusion des bonnes pratiques durant la crise.

Le Service général de l'Inspection (SGI) a reçu pour mission de les récolter, tout en veillant à ne pas générer une surcharge administrative en ce contexte de crise.

Le SGI doit travailler en association étroite avec les autres services de la DGPSE et avec le Service du numérique éducatif. A ce jour, les résultats de cette analyse ne sont pas encore disponibles.

Dans la mise en place des stratégies, les acteurs de l'enseignement ont plaidé avec force pour bénéficier d'une autonomie pédagogique conséquente qui leur a été accordée tout en sollicitant des retours sur ces pratiques.

Il est question d'autonomie également dans les évaluations de cette fin d'année 2020. En effet, depuis un certain temps déjà, WBE, en tant que pouvoir organisateur autonome, a pris la décision de ne pas organiser d'évaluations sommatives, dans l'optique d'un gain de temps pour les apprentissages. Il s'agit d'une prérogative des pouvoirs organisateurs dans laquelle je ne peux m'immiscer, qui est laissée à leur appréciation après analyse de la situation.

Il n'en reste pas moins que les évaluations sommatives qui seraient organisées en cette fin d'année civile, si elles sont organisées de manière pertinente, pourraient servir d'indicateur dans l'évolution individuelle des enfants ou collective des classes et peuvent se révéler un outil intéressant parmi les autres, sans être pour autant un outil uniquement néfaste.

Dans les moyens de lutte contre le décrochage, le schéma de prévention du décrochage et d'intervention prévus dans le cadre du contrôle de l'obligation scolaire a été revu en facilitant l'intervention des équipes mobiles.

Il est également utile de rappeler que les centres psycho-médico-sociaux (CPMS) restent un partenaire privilégié. Ils peuvent, avec l'équipe éducative, organiser un soutien aux élèves, de manière individuelle ou collective, en s'appuyant sur des outils adaptés à leurs besoins spécifiques. Avec leur connaissance du réseau, les CPMS ont la possibilité de mobiliser des opérateurs locaux avec lesquels ils pourront coopérer pour répondre aux attentes des établissements. Il s'agira alors d'accompagner les élèves identifiés en souffrance, de travailler avec leur famille et l'équipe éducative pour rétablir un lien de confiance et les épauler pour reprendre le chemin de l'engagement scolaire.

Enfin, pour faire face au décrochage scolaire, les directeurs de zone et les DCO ont communiqué aux écoles le cadastre des acteurs associatifs présents dans leur zone et susceptibles de collaborer à leur travail de suivi des élèves en difficulté. Il s'agit d'une initiative à poursuivre.